



location d'un cheval et non paiement pour cause d'accident

Par **iarvin**, le **11/05/2011** à **20:47**

d'abord merci à celui qui m'a répondu pour ma question précédente ça a marché : le cavalier m'a renvoyé le carnet du cheval. Mais j'ai un autre problème. ce cavalier a loué mon cheval et l'a emmené à Bordeaux avec mon accord. 6 jours plus tard il tombe, s'accidente et me dit de venir récupérer le cheval et qu'il ne peut plus payer la location. Impossible de me déplacer, je n'avais plus de place dans mes boxes et lui dit que je ne peux rien faire avant 15 jours. Il se débrouille ensuite pour me faire ramener le cheval le 19 avril mais refuse de payer la location plus tard que le 7 avril sous prétexte qu'il ne le montait pas et qu'il était à l'hôpital. je lui ai dit que pendant qu'il était logé à l'hôpital il continuait de régler la location de l'appartement qu'il n'habitait pourtant pas mais il refuse et en plus m'a demandé de payer la pension du cheval le temps qu'il a passé la bas. que puis je faire ?

Par **Domil**, le **11/05/2011** à **21:18**

Le fait qu'il monte le cheval ou non, ne change rien. La location est due jusqu'au moment où il a rendu le cheval

Par **iarvin**, le **12/05/2011** à **14:15**

c'est ce que je lui ai dit et écrit mais il vient de m'envoyer un chèque pour les premiers jours en argant d'un cas de force majeure. Il est centre de rééducation. dois je lui envoyer une lettre recommandée avec AR ? mais que puis je mettre dedans pour le décider à respecter son engagement ?